



## Compte rendu de la Réunion de mise en place du Comité de Pilotage du Schéma Départemental de l'accessibilité des services au public 20/10/15

Lieu : Quimper-Préfecture.

Participants : Guy Jourden pour le Conseil de Développement de la Métropole et du Pays de Brest

Le 20 octobre 2015, à la préfecture du Finistère à Quimper, s'est tenue la réunion de mise en place du Comité de pilotage du Schéma Départemental de l'Accessibilité des Services Au Public.

Ce schéma de 6 ans est prévu par la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015.

Son élaboration est conjointe : Préfet et Conseil Départemental.

Y sont associés dans le Finistère : les Présidents d'EPCI et les Présidents des Conseils de Développement des 4 Pays (Voir liste jointe)

Une mise au point préalable a porté sur la définition des services au public qui seraient "*l'ensemble des services publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires*"

*Le Conseil de développement approuve cette démarche sur la nécessité des services publics de proximité, sur la réponse aux besoins, à condition que le recensement de ces besoins se fasse dans le dialogue et la concertation.*

*Les Conseils de développement peuvent apporter leur contribution, mais elle sera uniquement celle de la société civile organisée.*

Le schéma départemental doit suivre les orientations nationales c'est à dire dégager des priorités d'intervention par territoires (par exemple les Pays) et définir un niveau adapté de services.

Pour le schéma Finistérien cela implique la prise en compte des services dont le Conseil Départemental et l'Etat sont opérateurs et financeurs, en portant une attention particulière aux publics les plus fragiles (personnes âgées, jeunes, privés d'emploi ...)

*Cela doit se faire en mettant en œuvre la démocratie participative, comme l'a indiqué la vice-présidente du Conseil Départemental : "sans une dynamique locale nous n'y arriverons pas !"*

*Le Conseil de développement pourrait préconiser la création de Comités locaux réunissant les usagers, les opérateurs, les acteurs économiques et sociaux, les élus locaux, des représentants du Conseil de développement et de l'Etat...*

La démarche préconise également de porter un regard spécifique aux questions de mutualisation et de recours aux nouvelles technologies.

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

9 rue Duquesne – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79

Contact : [maryse.larpent@adeupa-brest.fr](mailto:maryse.larpent@adeupa-brest.fr)



Concernant la méthodologie, au-delà du Comité de pilotage , il est prévu la création de Comités Consultatifs à géométrie variable, organisés à l'échelle départementale ou des Pays, pouvant associer le Conseil Régional, les Conseils de Développement des 4 Pays, les élus locaux, les opérateurs de service, l'ARS et les représentants des usagers...ainsi qu'un Comité Technique entre les services de l'Etat et du Conseil Départemental.

Les opérateurs de service seront associés dès le démarrage du diagnostic sur leurs enjeux et leurs stratégies d'implantation puis tout au long de la démarche à travers le Comité de pilotage et les Comités consultatifs.

L'association des EPCI au Schéma Départemental est prévu par la loi NOTRe.

Les EPCI auront un rôle accru en matière de services au public et l'échelle communautaire devient un niveau opérationnel pour la mise en place des actions; (exemple : création de Maisons de Services Au Public)

La démocratie participative est mise en avant dans "*l'élaboration du Schéma départemental afin de prendre en compte l'expression des usages et des besoins, nécessaires à l'analyse de l'accessibilité*".

*La participation de notre Conseil à ce schéma pourrait se faire par l'intermédiaire d'un groupe de travail élargi de la commission sociétale.*

*Les 4 conseils de développement du Finistère étant impliqués dans la démarche et dans le comité de pilotage il faudrait voir comment nous pouvons travailler ensemble pour faire des préconisations communes.*

### Calendrier

2015 Comité de pilotage installation. Lancement d'une consultation pour la réalisation du Schéma

2016 de Janvier à Juillet : état des lieux-diagnostic par Pays  
Août Novembre : réalisation du schéma départemental  
Décembre : vote du schéma par le Conseil Départemental

2017 Transmission pour avis aux EPCI, au Conseil Régional et à la Conférence Territoriale de l'Action Publique - Approbation par CD puis arrêté préfectoral  
Sur les 6 ans du Schéma : Comité de suivi annuel du Schéma



### Rappel des financements :

#### Investissements :

Soutien de l'Etat FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoires)  
20% du coût du projet plafond 300 000 € + 10% si construction bâtiment HQE

DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) = 20 % taux moyen d'intervention  
Soit un total possible de 50 % de fonds de l'Etat en investissement

#### Fonctionnement

FNADT : 25% des dépenses annuelles de fonctionnement plafond 17 500 euros

Fonds inter-opérateurs : 25% des dépenses annuelles de fonctionnement plafond 17 500 euros

Soit 35 000 euros en fonctionnement

Le groupe La Poste utilise non seulement ces 2 fonds pour le fonctionnement elle prend les 50 % restant sur le Fonds Postal de péréquation territoriale

La ressource du fonds postal de péréquation territoriale est principalement constituée de l'abattement de fiscalité locale dont La Poste bénéficie qui est évaluée à 140 millions d'euros par an